

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 9	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 7 novembre 2023

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 13 novembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-11-13-BD-7 :

Attribution d'une subvention à l'association ' Echanges Lorraine Ukraine ' au titre de la coopération internationale.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU l'article L1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la souscription de l'Association « Echanges Lorraine Ukraine » au contrat d'engagement républicain,

VU la demande de subvention de l'Association « Echanges Lorraine Ukraine »,

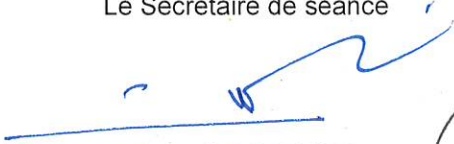
VU le Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT la politique de Metz Métropole en matière d'action et de solidarité internationale,
CONSIDERANT les actions structurantes mises en place par l'Association « Echanges Lorraine Ukraine » pour développer les relations entre la Lorraine et l'Ukraine sur les plans académiques, culturels, socio-culturels et humanitaires,

DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 4 000 € à l'Association « Echanges Lorraine Ukraine » au titre de son programme d'actions en faveur de la coopération et de la solidarité entre la France et l'Ukraine, sur présentation d'un rapport d'activité.

Metz, le 14 novembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20231113-2023-11-DB7-DE

Numéro de l'acte : 2023-11-DB7
Date de décision : lundi 13 novembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Attribution d'une subvention à l'association ' Echanges Lorraine Ukraine ' au titre de la coopération internationale
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/11/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231113-2023-11-DB7-DE
Document principal : 99_DE-7.pdf

Historique :

15/11/23 16:36	En cours de création	
15/11/23 16:37	En préparation	Catherine DELLES
15/11/23 17:45	Reçu	Catherine DELLES
15/11/23 17:48	En cours de transmission	
15/11/23 17:49	Transmis en Préfecture	
15/11/23 17:52	Accusé de réception reçu	